

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN00720180823421

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Madame la Sous-Préfète de Largentière

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

À Lachapelle s/s Aubenas le 23 août 2018

Monsieur Jean-Roger DURAND  
LE PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00717049600003	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement <a href="#">Plus de détail</a>	Erreur matérielle (doublon)	Temps complet	COM DE COM VAL'EYRIEUX 07160 LE CHEYLARD	01/06/2017	00720170413800
V00718048371001	Agent de maîtrise	Agent technique polyvalent <a href="#">Plus de détail</a>	Annulation du recrutement	Temps complet	COM DE COM VAL'EYRIEUX 07160 LE CHEYLARD	01/06/2018	00720180420552